Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 127 (2006)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

130e assemblée des délégués et 7e congrès romand d'apiculture le 18 mars 2006 à Porrentruy

La benjamine vous invite...

C'est le 3 juillet 1979 que fut fondée la Fédération jurassienne d'apiculture. A la suite de l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura les apiculteurs jurassiens, comme la plupart des membres des associations oeuvrant sur le territoire de l'ancien canton de Berne, décidèrent de se réunir sous le drapeau d'une fédération cantonale. Les sociétés des trois districts du nouveau canton ont élaboré des statuts permettant de créer la 7e fédération romande de la SAR.

La Fédération regroupe la Société d'apiculture de Delémont et environs, la Société d'apiculture des Franches-Montagnes et la Société d'apiculture d'Ajoie et du Clos du Doubs. Comme à peu près partout en Suisse les effectifs (environ 350 membres) ont tendance à s'amenuiser au vu de la moyenne d'âge des apiculteurs. La relève existe certes, mais elle ne suffit pas à compenser les départs. La structure de l'apiculture jurassienne est caractérisée par de nombreuses petites exploitations. D'autre part, il ressort d'une enquête du Service vétérinaire cantonal que plus d'une centaine de personnes gardent des abeilles sans faire partie d'aucune société sur le territoire jurassien.

Vers la qualité...

De gros efforts d'information et de pratique ont été entrepris afin de favoriser une apiculture qui réponde au plus près à ce que le consommateur attend. Un miel de qualité exempt des produits contaminants issus des traitements indispensables. La panoplie des différents moyens recommandés par le Liebefeld nous donne les atouts pour y parvenir même si cela demande peut-être un engagement supplémentaire en temps... Mais comme dit le dicton: quand on aime, on ne compte pas...

Les trois conseillers apicoles ne ménagent pas leurs efforts afin de convaincre toutes et tous que l'on peut produire « propre » et sans grands frais. Des cours sont régulièrement mis sur pied dans les différents ruchers-école des sociétés. Les cinq moniteurs éleveurs contribuent grandement à l'amélioration de notre cheptel par la mise à disposition de couvain et de reines de qualité.

N'oublions pas le travail méticuleux des inspecteurs des ruchers. Sous la férule du vétérinaire cantonal M. Clément Saucy, ils veillent à la bonne santé de nos colonies.

En cette époque de recrudescence des loques leurs connaissances et leur contrôles sont des instruments indispensables.

A Porrentruy...

Certains ont peut-être dû chercher où se situe Porrentruy... là-bas tout en haut de la carte? Son passé est chargé d'histoire: siège des seigneurs de l'ancienne principauté des princes-évêques de Bâle depuis la Réforme; préfecture du Département du Mont-Terrible durant les années où elle fut française après la Révolution. Ces siècles ont laissé des traces tels les magnifiques édifices construits en vieille ville ainsi que son château aujourd'hui occupé par l'administration judiciaire cantonale. La cité a gardé son cachet historique et mérite que l'on s'y balade à la découverte de ses ruelles et de ses musées.

Capitale de la riante Ajoie, elle n'est pas au bout du monde grâce aux récentes infrastructures routières et aux nouvelles cadences ferroviaires. Rayonnante également par ces nombreuses écoles tant publiques que privées connues loin à la ronde. Son tissu économique est constitué de petites et moyennes entreprises principalement tournées vers l'horlogerie et la mécanique. Deuxième ville du canton, après la capitale Delémont, elle offre avec les communes environnantes un cadre de vie agréable loin des embouteillages et du stress des grandes villes. L'agriculture tient une place importante, l'Ajoie étant considérée comme le « grenier du Jura ». Très boisée de différentes essences, la région fourni des miels variés dont « le sapin » tant recherché.

Bienvenue!

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans les bâtiments du Collège Saint-Charles à quelques minutes de la gare. Les infrastructures à disposition permettront la tenue d'une 130e assemblée des délégués et du 7e Congrès SAR que nous espérons des plus enrichissants. Bienvenue à chacune et chacun le 18 mars prochain.

Comité d'organisation

Invitation aux vétérans SAR

A vous qui êtes entrés dans la grande famille SAR en 1946 ou avant, venez et vivez avec nous l'assemblée générale du samedi 18 mars 2006 à 9 h 45 au Collège Saint-Charles à Porrentruy. Les présidents des sections sont priés de faire le nécessaire pour que ces fidèles membres (60 ans et plus) puissent assister à nos délibérations.

Il est donc impératif de les annoncer auprès du caissier, M. Butty, jusqu'au 3 mars 2005, en fournissant les noms des bénéficiaires avec le numéro de matricule et l'année d'entrée à la SAR.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt. ***Le prépose aux vétérans SAR: Erwin Noirat***

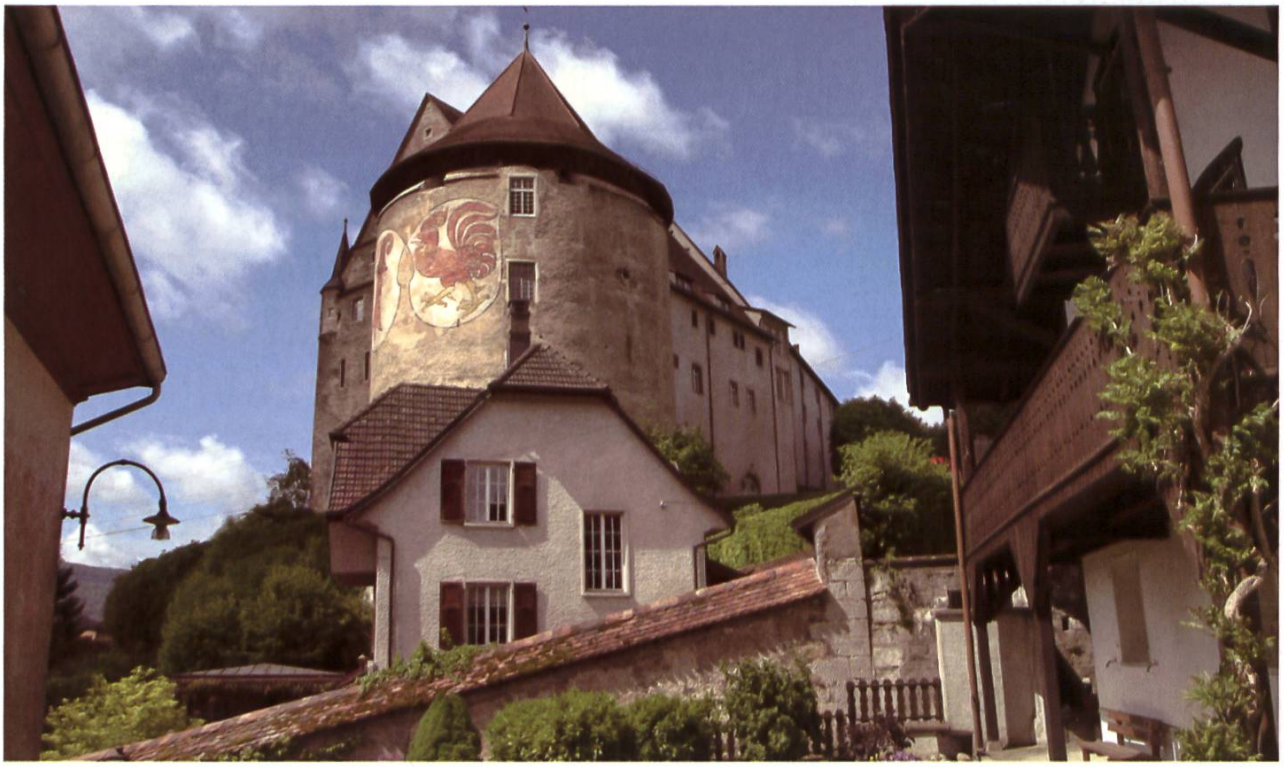

A conserver s.v.p.

Information à la clientèle pour 2006

M. Marcel Décurnex, 1123 Aclens
Tél. et fax 021 869 91 96

Nouvelles heures d'ouverture du dépôt en 2006

Lundi	–	13 h 30 - 18 h 30	**Jeudi fermé toute la journée**
Mardi	8 - 12 h	–	Vendredi 8 - 12 h
Mercredi	8 - 12 h	–	Samedi 8 - 12 h

Attention:	**En aucun cas le dépôt ne sera ouvert hors des jours et dates indiqués**
Mars:	**Ouverture officielle le lundi 6 mars 2006, 13 h 30 - 18 h 30**
Juillet:	**Action APIINVERT mi-juillet au 31 août**
Août:	**Vacances annuelles du 30 juillet au 13 août 2006, ouverture mardi 15 août**
Septembre:	**Fermeture officielle le samedi 30 septembre 2006, 12 h**

Du 2 octobre au 30 décembre 2006 sur rendez-vous selon arrangement téléphonique avec M. Décurnex.

Dates pour la récupération de cire usagée

Mars:	**du 6 au 10 mars**	**Juillet et août:**	**pas de récupération**
Avril:	**du 3 au 8 avril**		
Mai:	**du 1er au 6 mai**	**Septembre:**	**du 4 au 9 septembre**
Juin:	**du 5 au 10 juin**	**Octobre:**	**du 25 au 30 septembre**

Attention: Hors des dates indiquées plus aucune cire, etc. ne seront reprises.

BIENEN MEIER KÜNTEN
Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

flexible
innovatrice
rapide

SAR
7e Congrès apicole romand et 130e assemblée des délégués
18 mars 2006

Collège Saint-Charles
Route de Belfort 10, 2900 Porrentruy

Programme

Dès 9 h	Accueil des délégués (cafés, croissants à disposition)
9 h 45 - 11 h 45	Assemblée annuelle
11 h 45 - 12 h 30	Apéritif
12 h 30	Dîner à la cafétéria du Collège
14 h	Ouverture du Congrès public sur les thèmes « La qualité du miel » et « Philosophie d'un règlement de contrôle »
	Conférencier : Dr Peter Gallmann, ing. en technologie alimentaire EPFZ, responsable du Centre de recherche apicole auprès d'ALP à Liebefeld
15 h	Pause
15 h 15	Questions / Réponses
17 h	Fin du congrès

Menu

Pâté en croûte accompagné de crudités

*

Roast-beef, sauce béarnaise
Farandole de légumes
Pommes allumettes

*

Assiette de fromages du Jura

*

Crème brûlée

Prix : Fr. 35.–

Boissons non comprises

Assemblée du comité

Séance du 26 novembre 2005

Les membres du Comité SAR ont tenu séance le samedi 26 novembre 2005.

Points traités:

- Reimar Hauselmann reprend le dicastère du Contrôle du miel / Pesées et observations, après une longue pause santé. Nos meilleurs vœux de complet rétablissement.
- Chaque membre reçoit un cahier des charges concernant sa fonction.
- Deux demandes écrites sont adressées à la FSSA :
  - Aethina tumida (l'Office vétérinaire fédéral doit faire respecter l'ordonnance sur les épizooties, mesures concrètes envisagées en cas d'invasion)
  - Dénigrement du miel suisse (Article paru dans la *Revue Bon à Savoir*)
- Les membres SAR qui désirent se présenter au concours des ruchers, mais qui n'ont pas le soutien de leur président de section, ont la possibilité de s'annoncer directement chez le préposé au concours.

Le comité

Utilisaton du compte publicité en rapport avec le réglement de mars 1995

Un principe important et qui est toujours d'actualité: chaque apiculteur est responsable de l'écoulement de ses produits.

Expérience vécue: La publicité de proximité demeure valable et efficace et relativement peu onéreuse.

Dans le but de favoriser cette façon de faire et d'aider quelque peu les sections ou fédérations dans leur projet, le Comité Central S.A.R., par le biais du compte de la publicité, propose une petite aide financière pour l'infrastructure, dans le cadre strict du règlement.

Conditions

1. Dégustation ou vente uniquement du miel contrôlé avec label S.A.R.
2. L'action doit se dérouler dans le cadre d'une section ou d'une fédération.
3. La demande doit être faite avant les manifestations avec programmes et plans financiers à adresser au responsable de la vulgarisation S.A.R. Si plusieurs manifestations sont prévues dans l'année, présentez une demande groupée.
4. Obligation d'annoncer le programme dans le journal de la SAR
5. Sur la base de ces documents réunis, le C.C. se déterminera sur l'aide accordée.

Le versement de la participation du fond de la publicité se fera au vu des factures acquittées, directement par l'administrateur S.A.R.

Pour solliciter une contribution de la vulgarisation, veuillez vous référer au règlement de la vulgarisation.

Règlement d'application de la vulgarisation pour l'obtention de prestations lors d'exposition et de comptoir

- L'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) peut verser des subventions lors d'une exposition ou d'un comptoir, seulement s'il y a eu vulgarisation, donc conseils donnés ou démonstrations en apiculture au moyen de panneaux didactiques, ruche de démonstration etc. Ceci par des personnes compétentes en apiculture. Ces prestations vont uniquement aux défraiements des personnes diffusant la vulgarisation.

- En aucun cas il ne sera versé des prestations de la part de la vulgarisation pour honorer des frais de toutes autres natures ou lorsqu'il y a que de la vente de produits apicoles.

- Toutes demandes de prestation de la part de la vulgarisation doivent suivre la démarche suivante

1) Transmettre le projet dès sa conception au responsable de la vulgarisation de votre canton afin de l'incorporer dans le budget de la fédération.

2) Après l'approbation de la fédération, envoyer le programme de la manifestation au responsable de la vulgarisation. Le programme doit comprendre les sujets traités, le nombre de jours de manifestations.

3) Pendant la manifestation, Un formulaire ad hoc, doit être rempli et signé par les personnes ayant fonctionnées.

4) Le formulaire signé du président de la section, doit être transmis au responsable de la vulgarisation de votre fédération pour le 1 octobre dernier délais.
5) Un contrôle sporadique peut être effectué sur place.

Le responsable de la vulgarisation:
William Schneeberger

Le président:
Willy Debély

PS: Ce règlement doit être suivi scrupuleusement afin de respecter le budget de la fédération et la prise en compte par L'OFAG.

Approuvé par le comité de la SAR le 28-04-00